

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LES WAGONS-TRÉMIES

Question n° 39—M. Gleave:

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé renseignera-t-il la Chambre sur les 2000 wagons-trémies dont il a annoncé, lors du 28^e Parlement, qu'on les achèterait pour les mettre à la disposition de la Commission canadienne du blé, et dans l'affirmative, a) combien de ces wagons étaient en usage au 1^{er} janvier 1973, b) avait-on conclu une entente avec le CN et le CP quant au recouvrement des frais d'entretien et de dépréciation de ce parc de wagons avant de les mettre en service, c) le ministre a-t-il reçu des deux grandes compagnies ferroviaires, l'assurance qu'elles ne réduiront pas le nombre de leurs propres wagons pour le transport du grain une fois les 2000 wagons-trémies mis en service, et d) a-t-on conclu une entente avec les chemins de fer P.G. & B. pour l'utilisation de ces wagons?

L'hon. Otto E. Lang (ministre responsable de la Commission canadienne du blé): a) CP Rail: 494; CN: 292; b) Une entente provisoire d'exploitation a été conclue pour permettre la mise en service la plus rapide possible des wagons après leur sortie d'usine. Pour résoudre les questions restées pendantes, on a engagé, avant la sortie du premier wagon, des négociations qui se poursuivent actuellement. c) Nous avons reçu l'assurance que les compagnies ferroviaires n'accéléreront pas le retrait de leurs propres wagons-trémies. d) On n'envisage aucun accord avec le British Columbia Railway (anciennement le Pacific Great Eastern).

*LE SIGLE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Question n° 53—M. Diefenbaker:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1972, quel a été, dans chaque province, le nombre a) de détachements et b) d'automobiles ou autres véhicules dont on a supprimé le sigle GRC pour lui substituer le mot «Police»?

2. Depuis le 1^{er} septembre 1972, sur combien d'automobiles ou de véhicules de chaque province a-t-on remis ce sigle?

3. En vertu de quel pouvoir le Solliciteur général a-t-il pris les mesures dont il est question aux paragraphes 1, et 2. ci-dessus?

4. Le Premier ministre, ainsi qu'il s'y était engagé publiquement, a-t-il ordonné qu'on revienne à l'ancien sigle, et dans l'affirmative, à quelle date?

5. A-t-on donné récemment à la GRC une directive annulant l'ordre de revenir à l'ancien sigle, et dans l'affirmative, à quelle date, pourquoi, et en vertu de quel pouvoir?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, on m'informe comme suit: a) Aucune plaque d'édifice n'a été changée; toutefois, 26 plaques portant l'emblème de la Gendarmerie royale du Canada et le mot Police ont été installées sur des édifices fonctionnels pour remplacer les plaques qui portaient l'emblème du corps et les mots Gendarmerie royale du Canada ou Royal Canadian Mounted Police. De plus, 26 plaques portant l'emblème du corps et le mot Police ont été installées sur de nouveaux édifices précédemment non identifiés que le corps occupait pour la première fois. (Annexe 1). b) On a remplacé les lettres GRC sur l'écusson de dix-huit véhicules de police pour les remplacer par le mot Police. De plus, le mot Police a été inscrit sur l'écusson de 622 véhicules de police neufs ou de remplacement précédemment non identifiés. (Annexe 2).

2. Néant.

3. Le changement de politique concernant l'identification des édifices et des véhicules a été autorisé par le Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada en vertu de l'article 5 de la loi sur la Gendarmerie Royale du Canada, l'installation du premier panneau d'édifice remontant à mars 1970 et de l'écusson sur le premier

Questions au Feuilleton

véhicule à janvier 1972. Le changement des identifications en vertu de cette politique a été abandonné le 28 avril 1972, à l'exception de 86 véhicules (compris dans le total des 622 véhicules mentionnés à la Partie 1 b) qui ont été marqués par la suite jusqu'ici pour des raisons de nécessité opérationnelle.

4. Aucun engagement n'a été pris par le premier ministre dans les conditions mentionnées. Il a toutefois indiqué, dans une déclaration publique faite le 27 avril 1972, qu'on avait mis fin aux programmes visant à remplacer les lettres GRC sur les autos de patrouille.

5. Sans objet puisque, comme il est indiqué à la Partie 4, aucune instruction n'a été donnée pour la restauration des lettres GRC.

Monsieur l'Orateur, il y a deux annexes à cette question; je me demande si je ne pourrais pas tout simplement les déposer avec la question?

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE—LES CONTRATS PUBLICITAIRES

Question n° 75—M. Nystrom:

1. Combien d'argent a dépensé la Commission de la fonction publique pour la publicité et/ou l'information durant chacune des années financières 1968-1969, 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972?

2. Quels sont les noms et adresses des entreprises et des particuliers à qui on a adjugé les contrats, combien a-t-on dépensé dans chaque cas et quel était l'objet de chaque contrat?

3. Quels contrats de publicité et/ou d'information a-t-on adjugés durant l'année financière actuelle, quels sont les noms et adresses des bénéficiaires, de quel montant s'agit-il dans chaque cas et quel est l'objet de chacun des contrats?

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): La commission de la fonction publique m'a fourni les renseignements que voici:

Année 1968-1969	Montant	Service rendu
Canadian High News Ltd., 62 Shaftesbury Ave., Toronto 7, Ontario.	\$9,061.50	Publicité
Whitshed Publishing Ltd., 42 Mercer, Toronto, Ontario.	3,781.00	Publicité
W. J. L. Gibbon & Associates Keith Road, West Vancouver, B.C.	4,070.00	Photos pour documentation sur le recrutement
Saturday Night Publication Second Century Canada Publications Inc., 52 St. Clair Ave. E., Toronto 7, Ontario	3,083.00	Publicité
MacLean-Hunter Ltd., 481 University Ave., Toronto 2, Ontario.	32,483.54	Publicité
Année 1969-1970	Montant	Service rendu
Weekend Magazine, The Montreal Standards Publishing Co. Ltd., 231 St. James St. W., Montreal 126, P.Q.	\$4,103.00	Publicité